

COMITE DE NEGOCIATION

Le 12 mai 2014 le **comité de négociation 345** a eu lieu avec, comme seul point à l'ordre du jour: l'organisation de la police fédérale.

Le **comité de négociation 346** du 13 mai 2014, avec un seul point à l'ordre du jour: le préavis de grève pour le ZP les Collines.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

ARTICLE 3 DU PROJET D'ARRÊTÉ ROYAL MODIFIANT L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2006 RELATIF À L'ORGANISATION ET AUX COMPÉTENCES DE LA POLICE FÉDÉRALE

Lors de ce comité de négociation, il a été demandé aux organisations syndicales si elles pouvaient être d'accord avec le contenu de l'article 3 de cet arrêté royal. L'article traite de la composition du commissariat-général.

Selon nous, différents articles devraient être soumis à la négociation. A l'époque, le SLFP Police n'a pas donné d'accord au sujet de la loi d'optimisation et ne donnera pas son accord non plus pour cet arrêté royal.

En plus, nous regrettons le fait que jusqu'à présent, il n'ait encore rien été dit au sujet des mesures sociales pour le personnel.

PRÉAVIS DE GRÈVE ZONE DES COLLINES – ZP 5323, DÉPOSÉ PAR LE SNPS

Les motivations étaient les suivantes:

- Non-respect de la partie du Pjpol sur l'organisation du temps de travail et du paiement des heures supplémentaires.
- Non-respect de la circulaire GPI 48 sur la formation et l'entraînement en maîtrise de la violence.
- Non-respect de la législation concernant les achats d'équipements.
- Non-respect de la législation concernant les principes généraux relatifs à la politique du bien-être.
- Infraction relative à la surveillance de la santé des travailleurs.



Après des débats houleux, un seul point n'a pas rencontré les exigences minimales des organisations syndicales, à savoir le respect de l'organisation du temps de travail et le paiement intégral des heures supplémentaires. Au vu de cet élément le préavis de grève est maintenu.

Le SLFP Police soutiendra les actions de grève.